



Conditions générales de vente (Produits et Prestations de services)

C·G·S *Votre Partenaire Sécurité.*

ARTICLE PREMIER - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les ventes et prestations de services conclues pour le compte de :

CHET GLOBAL SERVICE

Siret : 78998301200020

Siège Social : 14 rue Roger Nicolai 93370 Montfermeil

Gérant : Mohoboollah Chetananand

Tél : 09 52 23 43 59

Port : 06 52 84 71 64

E-mail : cgs@ssplus.fr

Enseigne : CGS

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)

TVA non applicable, art.293B du CGI

Auprès des clients, quel que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat, et concernant les produits et services suivants :

“Vente, installation et maintenance de systèmes d'alarmes, de vidéosurveillances, d'informatiques”

Concernant les ventes et prestations de services conclues pour le compte de l'un de ses partenaires certifiés et reconnus, le client se référera aux Conditions Générales de Vente de celui-ci (partenaire), concernant les produits et services suivants :

“Mise à disposition de matériel et services de télésurveillances”

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Fournisseur ou Prestataire.

ARTICLE 2 - Commandes

2-1

Les ventes de produits et de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Fournisseur ou Prestataire, qui s'assurera notamment, de la disponibilité des produits demandés.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client.

2-2

Les éventuelles modifications de la commande demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Fournisseur ou Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 3 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des produits et des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

2-3

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à 10 % de la facture totale sera acquise au Prestataire, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

2-4

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, et, le cas échéant, dans la proposition commerciale spécifique adressée à l'Acquéreur. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée le Fournisseur ou Prestataire.

Ces prix sont nets et HT. Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonctions des spécificités demandées par l'Acquéreur concernant, notamment, les modalités et délais de livraison, ou les délais et conditions de règlement. Une offre commerciale particulière sera alors adressée à l'Acquéreur par le Fournisseur.

2-5

La commande de produits et prestations de services conclue pour le compte de l'un de ses partenaires est établie sur les documents du partenaire et selon ses conditions, précisées dans ses Conditions Générales de Vente. Chet Global Service agissant pour le compte de l'un de ses partenaires, assurera le bon déroulement auprès du client, mais ne pourra être tenu responsable d'anomalie, erreurs ou retard qui incombe à ce partenaire.

ARTICLE 3 - Tarifs

3-1

Les produits et prestations de services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Fournisseur ou Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article " Commandes "ci-dessus.

Chet Global Service de par son statut d'auto entrepreneur n'applique pas la TVA sur les produits et prestations de services commercialisé pour son compte. "TVA non applicable, art.293B du CGI"

Les tarifs s'entendent nets et HT.

Une facture est établie par le Fournisseur ou Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de produits ou de services.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de prestations de services, dans les conditions et selon les modalités décrites aux tarifs du Prestataire.

3-2

Les tarifs de produits et prestations de services de partenaires sont établie sur les documents des partenaires (factures, devis, prospectus) et selon leurs conditions, précisées dans leur Conditions Générales de Vente.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude seront communiqués au Client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client après consultation du partenaire.

Le Client pourra bénéficier de réductions de prix, rabais, remises et ristournes, en fonction des quantités de prestations de services commandées, en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes de prestations de services, dans les conditions et selon les modalités indiqués par le partenaire. Chet Global Service

agissant pour le compte de l'un de ses partenaires, assurera la bonne information auprès du client, mais ne pourra être tenu responsable d'anomalie, erreurs qui incombent à ce partenaire.

ARTICLE 4 - Conditions de règlement

4-1 Règlement

Un acompte correspondant à 40 % du prix total des produits ou des prestations de services commandés est exigé lors de la passation de la commande.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdits produits ou prestations, dans les conditions définies à l'article «Modalités de fourniture des prestations» ci-après.

Le Fournisseur ou Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la livraison des produits et fourniture des prestations de services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

Le Fournisseur se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acquéreur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits ou prestation de services. Tout acompte versé par l'Acquéreur restera acquis au Fournisseur à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acquéreur.

4-2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 5 % par jours du montant NET du prix des produits ou des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Fournisseur ou Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre ou annuler la livraison des commandes en cours, la fourniture des prestations de services en cours de la part de l'acquéreur; de suspendre l'exécution de ses obligations et suspendre, annuler ou diminuer les éventuelles remises accordées à ce dernier.

4-3 Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandés ou non-conformité des prestations à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdites prestations, d'autre part.

4-4 Partenaires

Les conditions de règlement de produits et prestations de services pour le compte de l'un de ses partenaires sont établies selon ses conditions, précisées dans ses Conditions Générales de Vente. Chet Global Service agissant pour le compte de l'un de ses partenaires, assurera la bonne information sur les moyens et délai de règlement auprès du client, mais ne pourra être tenu responsable d'anomalie, erreurs qui incombent à ce partenaire.

ARTICLE 5 - Modalités de fourniture des produits et des prestations

Les produits et prestations de services demandées par le Client seront fournis dans un délai maximum de *30 jours* à compter de la réception par le Fournisseur ou Prestataire du bon de commande correspondant dûment signé, accompagné de l'acompte exigible.

Ce délai ne constitue pas un délai de rigueur et le Fournisseur ou Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client en cas de retard dans la fourniture des prestations n'excédant pas *45 jours*. En cas de retard supérieur à *45 jours*, le Client pourra demander la résolution de la vente. Les acomptes déjà versés lui seront alors restitués par le Prestataire.

La responsabilité du Fournisseur ou Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des produits ou prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Le Client disposera d'un délai de *14 jours* à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Fournisseur ou Prestataire rectifiera dans les plus brefs délais et à ses frais, les produits ou les prestations fournies dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts y liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

Les modalités de fournitures de produits et prestations de services pour le compte de partenaires sont établie selon leurs conditions, précisées dans leur Conditions Générales de Vente. Chet Global Service agissant pour le compte de l'un de ses partenaires, assurera la bonne information auprès du client, mais ne pourra être tenu responsable d'anomalie, erreurs, retard qui incombe à ce partenaire.

ARTICLE 6 - Responsabilité du Prestataire - Garantie

Le Fournisseur ou Prestataire garantit, conformément aux dispositions légales, le Client, contre tout défaut de conformité des produits ou des prestations et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des produits ou des prestations fournies et les rendant impropres à l'usage auxquelles elle étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client, pendant une durée de *1 ans* pour le matériel neuf, *6 mois* pour le matériel d'occasion, *3 mois* pour la prestation de service, à compter de leur fourniture au Client.

Reste à la charge du client de vérifier que l'équipement en sa possession est conforme et en mesure de bien fonctionner avec les produits et services proposé par le prestataire. Le Fournisseur ou Prestataire ne sera pas tenu de procéder au remboursement ou échange des produits et services du seul fait qu'ils ne sont pas compatible avec l'équipement du client.

Pour les systèmes d'alarmes, si l'option module RTC et/ou GSM est choisie, une ligne téléphonique est nécessaire, de même qu'un fournisseur de réseau téléphonique pour le GSM/SMS assurant une bonne couverture.

Pour les systèmes de vidéosurveillance, si le client souhaite contrôler et visualiser à distance, une connexion internet haute débit est nécessaire, avec une adresse IP « FIXE ». Le client doit s'assurer de ces conditions auprès de son fournisseur internet.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits et services non conformes ou affectés d'un vice. L'usure ou la dégradation des produits n'est pas couvert par la garantie (ex : les piles)

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part de l'Acquéreur, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure. (ex : 1 mois après une prestation de maintenance informatique sans souscription de contrat de maintenance, du fait d'un usage quotidien entraînant un ralentissement ou dysfonctionnement de l'ordinateur concerné, le prestataire ne peut être tenu responsable, l'usage normale par le client étant la cause).

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Fournisseur ou Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de *48 heures* à compter de leur découverte.

Le Fournisseur ou Prestataire rectifiera ou fera rectifier, à ses frais exclusifs, les produits ou services sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

La garantie du Prestataire est limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des prestations.

Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

Les conditions de responsabilité et de garantie concernant les produits et prestations de services pour le compte de l'un de ses partenaires sont établies selon ses conditions, précisées dans ses Conditions Générales de Vente. Chet Global Service agissant pour le compte de l'un de ses partenaires, assurera la bonne information auprès du client pour faire valoir les garanties, mais décline toute responsabilité en cas de non-fonctionnement du matériel ou services de ses partenaires, et de ses conditions de garantie.

ARTICLE 7 - Droit de propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

ARTICLE 8 - Acceptation du Client

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au Prestataire, même s'il en a eu connaissance.

